



STOP GRILLE CONTESTATION PV pour lieu inexact

Par **ClaudiaS**, le 11/03/2021 à 09:20

J'ai reçu un avis d'infraction pour avoir grillé un STOP, qui indique comme lieu d'infraction une Route départementale, qui fait 10 KM de long et sur laquelle il n'y a pas de Stop. J'ai alors contesté le l'avis pour motif que sans indication du lieu exact, je ne peux pas localiser l'endroit où je suis censée avoir commis cette infraction, et j'ai demandé plus de précisions, notamment à voir le PV. L'OMP m'a répondu avec une lettre simple standard comme quoi l'infraction est caractérisée, et qu'ils ne peuvent pas donner une suite favorable à ma demande, en me rappelant qu'elle a été relevée par un agent assermenté dont la parole fait foi ! Le CNT Rennes m'enverrai sous peu un nouvel avis de contravention que je suis censée acquitter sous peine de majoration ! Quand j'ai vérifiée ma contestation en ligne, je trouve une mention comme quoi elle a été traité, et que j'aurais désigné un autre conducteur, à savoir : moi-même !, ce qui est évidemment faux ! Au secours, qu'est-ce que je dois faire maintenant ?

Par **LESEMAPHORE**, le 11/03/2021 à 09:28

Bonjour

Par **ClaudiaS**, le 11/03/2021 à 09:45

Bonjour, je ne vois pas votre réponse ...

Par **LESEMAPHORE**, le 11/03/2021 à 10:30

Je n'ai pas répondu , je disais simplement bonjour à quelqu'un qui entrait sur ce forum sans politesse .

Maintenant que les civilités sont faites , la reponse ne peut etre apportée qu'en consulation de votre dossier .

Avis de contravention , lettre de contestation , reponse de l'OMP , nouvel AVIS

Faudra etre cité à comparaitre pour obtenir copie du PV qui peut contenir en information complémentaire le lieu de l'intersection , qu'il n'est pas possible d'inscrire directement dans la redaction du PVe .

Si nouvel AVIS il sera tenu compte de votre contestation et ne vous faites pas d'illusion que le lieu exact sera mentionné .

Pour le conducteur désigné , faudra lire les documents demandés pour contester sur ce motif .